

RCS : AIX EN PROVENCE

Code greffe : 1301

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de AIX EN PROVENCE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1986 B 00275

Numéro SIREN : 335 352 191

Nom ou dénomination : HOLDING TOURING AUTO

Ce dépôt a été enregistré le 14/12/2021 sous le numéro de dépôt 14981

AUDIT FB



- Expertise comptable
- Commissariat aux comptes

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX APPORTS
SUR LA VALEUR DES APPORTS DE TITRES
DE LA SOCIETE SAINT CHRISTOPHE
PAR MONSIEUR PHILIPPE LEYDET
A LA HOLDING TOURING AUTO**

Fabienne BARRAL
Commissaire aux Comptes
67, Montée de Saint Menet
Parc de la Buzine – Bâtiment B
13011 MARSEILLE

PARC DE LA BUZINE BAT.B, 67 MONTEE DE SAINT MENET - 13011 MARSEILLE
Tél. 04 91 80 37 37 - E-mail : barralaudit@free.fr

Société d'Expertise Comptable inscrite au tableau de l'ordre des Experts comptables de Marseille
et de Commissaire aux comptes inscrite près la Cour d'Appel d'Aix en Provence

SARL AU CAPITAL DE 600 000 EUROS - SIRET 794 189 753 00013 - APE 6920Z - N° TVA FR 78 794 189 753

AUDIT FB



- Expertise comptable
- Commissariat aux comptes

Mesdames, Messieurs,

En exécution de notre mission de Commissaire aux Apports qui nous a été confiée par décision unanime des associés en date du 30 septembre 2021, concernant l'apport en nature de titres de la société SAINT CHRISTOPHE, détenus par Monsieur Philippe LEYDET, au capital social de la société Holding Touring Auto (HTA), immatriculée au RCS d'Aix-en-Provence sous le numéro 335 352 191, nous avons établi le présent rapport conformément à l'article L 225-147 et suivants du Code de Commerce.

La valeur des apports a été arrêtée dans le projet de contrat d'apport.

Il nous appartient d'exprimer une conclusion sur la valeur des apports en vérifiant que celle-ci n'est pas surévaluée. A cet effet, nous avons effectué nos diligences selon les normes de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes, applicables à cette mission.

Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la valeur des apports, et plus particulièrement, d'une part, à s'assurer que celle-ci n'est pas surévaluée et à vérifier qu'elle corresponde, au moins, à la valeur au nominal des actions à émettre par la société bénéficiaire des apports, d'autre part, à apprécier, le cas échéant, les avantages particuliers stipulés.

Les principes de l'exécution de notre mission comportent :

- ✓ Une présentation de l'opération et la description des apports,
- ✓ L'exposé de nos diligences et notre appréciation de la valeur des apports.

PARC DE LA BUZINE BAT.B, 67 MONTEE DE SAINT MENET - 13011 MARSEILLE
Tél. 04 91 80 37 37 - E-mail : barralaudit@free.fr

Société d'Expertise Comptable inscrite au tableau de l'ordre des Experts comptables de Marseille
et de Commissaire aux comptes inscrite près la Cour d'Appel d'Aix en Provence

SARL AU CAPITAL DE 600 000 EUROS - SIRET 794 189 753 00013 - APE 6920Z - N° TVA FR 78 794 189 753

① PRESENTATION DE L'OPERATION & DESCRIPTION DES APPORTS

1.1 Entités concernées par l'opération

1.1.1 Société bénéficiaire des apports : « HOLDING TOURING AUTO »

La Société HOLDING TOURING AUTO (H.T.A.) est une Société Anonyme au capital de 40 000 euros, domiciliée au Chemin Saint-Jean de Malte 13290 Aix-en-Provence, immatriculée au RCS d'Aix-en-Provence sous le numéro 335 352 191, représentée par son Président Monsieur Philippe LEYDET.

Ses comptes sont certifiés par ses Commissaires aux comptes les Cabinets SA KPMG et SAS Fayette & Associés.

Elle a un capital de 40 000 €, réparti en 2 500 actions de 16 euros chacune, intégralement libérées.

L'apport en nature de titres de la SOCIETE SAINT CHRISTOPHE, validée dans les conditions prévues par la Loi et les règles applicables aux Sociétés Commerciales, permettra de constituer la partie du capital versée en nature à la Société HOLDING TOURING AUTO.

Son objet social porte sur l'activité de la gestion de sociétés sur les plans administratif et financier, les activités de holding et notamment dans le cadre de la réglementation en vigueur de toute opération de participation financière, commerciale, mobilière ou autres.

1.1.2 Société dont les titres constituent l'apport en nature : « SOCIETE SAINT CHRISTOPHE »

La SOCIETE SAINT CHRISTOPHE, constituée en date du 18 janvier 1995 à Marseille aux termes d'un acte sous seing privé, est une Société à Responsabilité Limitée domiciliée à ZA La Pioline 13290 Aix-en-Provence, immatriculée au RCS d'Aix-en-Provence sous le numéro 399 468 297. Elle est représentée par son gérant Monsieur Philippe LEYDET.

Ses comptes sont certifiés par son Commissaire aux comptes le Cabinet Fayette & Associés.

Elle a un capital de 50 000 €, réparti en 3 000 parts sociales de 16,67 euros chacune, intégralement libérées.

Son objet social porte sur l'activité de négoce de véhicules utilitaires neufs et occasion, négoce de véhicules de tous types, la location de véhicules, acquisition et exploitation de tout fonds de commerce, entretien de bâtiments, constructions.

PARC DE LA BUZINE BAT.B, 67 MONTEE DE SAINT MENET - 13011 MARSEILLE
Tél. 04 91 80 37 37 - E-mail : barralaudit@free.fr

Société d'Expertise Comptable inscrite au tableau de l'ordre des Experts comptables de Marseille
et de Commissaire aux comptes inscrite près la Cour d'Appel d'Aix en Provence

SARL AU CAPITAL DE 600 000 EUROS - SIRET 794 189 753 00013 - APE 6920Z - N° TVA FR 78 794 189 753



1.2 Nature et objectifs de l'opération

L'opération envisagée consiste en l'apport de 40% des titres de la SOCIETE SAINT CHRISTOPHE, soit 1 200 titres sur les 3 000 titres détenus par Monsieur Philippe LEYDET ci-après dénommé l'apporteur de la SOCIETE SAINT CHRISTOPHE, à la société SA H.T.A., dénommée ci-après la société « bénéficiaire de l'apport ». Les 1 200 titres apportés de la SOCIETE SAINT CHRISTOPHE, à la société H.T.A., constitueront l'apport en nature.

En échange de cet apport en nature, l'apporteur recevra des titres de la société bénéficiaire. Il est précisé qu'une prime d'apport sera constituée.

A l'issue de l'opération d'apport, la société bénéficiaire, à savoir la société « H.T.A. », sera détentrice de 1 200 titres de la SOCIETE SAINT CHRISTOPHE, sur 3 000 dont elle est constituée, sous réserve de la levée des conditions suspensives stipulées au contrat d'apport.

L'opération d'apport projetée a pour but de transférer le contrôle d'une participation significative dans la Société, afin de faciliter la consolidation de l'actif net de la Société avec celui de la Société bénéficiaire et une meilleure gestion du groupe de sociétés.

1.3 Origine de propriété des parts sociales, objet de l'apport en nature

Le capital a été constitué par suite de divers apports réalisés en nature (branche d'activité de négoce de véhicules utilitaires neufs et d'occasion et bien immobilier sis à la Zone de la Pioline 13290 Aix en Provence) réalisés en date du 25 mai 1994 au terme du rapport d'un Commissaire aux apports et du rapport d'une Experte judiciaire en date du 25 septembre 1993, tels que décrits dans les statuts de la SOCIETE SAINT CHRISTOPHE.

Par suite, un démembrement a été opéré au profit des enfants de l'apporteur. Les parts sociales apportées ne portent que sur les parts détenues en pleine propriété.

Le capital social de la SOCIETE SAINT CHRISTOPHE selon les derniers statuts mis à jour, est réparti comme suit :

Le capital de la société, actuellement fixé à la somme de 50 000 €, est divisé en 3 000 parts sociales de 16,67 euros de nominal chacune et il est réparti de la manière qui suit :

- Mr Philippe LEYDET, à concurrence de 1 802 parts sociales numérotées de 1 à 99, et de 699 à 700 et de 1 300 à 3 000
Ci.....1 802 parts en pleine propriété ;

- Mr Philippe LEYDET, à concurrence de 1 198 parts sociales numérotées de 701 à 1 299, et de 100 à 698 en usufruit
Ci.....1 198 parts en usufruit ;

PARC DE LA BUZINE BAT.B, 67 MONTEE DE SAINT MENET - 13011 MARSEILLE
Tél. 04 91 80 37 37 - E-mail : barralaudit@free.fr

Société d'Expertise Comptable inscrite au tableau de l'ordre des Experts comptables de Marseille
et de Commissaire aux comptes inscrite près la Cour d'Appel d'Aix en Provence

SARL AU CAPITAL DE 600 000 EUROS - SIRET 794 189 753 00013 - APE 6920Z - N° TVA FR 78 794 189 753



- Mr Clément LEYDET, à concurrence de 599 parts sociales numérotées de 701 à 1 299, en nue-propriété
Ci.....599 parts en nue-propriété ;
- Mme Charlotte LEYDET, à concurrence de 599 parts sociales numérotées de 100 à 698, en nue-propriété
Ci.....599 parts en nue-propriété ;

A l'issue des modifications, Monsieur Philippe LEYDET ne détiendra en pleine propriété plus que 602 parts sociales soit 20% en pleine propriété, ainsi que les 1 198 parts sociales inchangées soit 40% en usufruit, et la Société H.T.A détiendra 40% du capital de SOCIETE SAINT CHRISTOPHE.

② DILIGENCES ET APPRECIATION DE LA VALEUR DES APPORTS

2.1 Exposé des diligences accomplies

Nous avons effectué les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission.

Ces diligences ont consisté d'une part, à apprécier la valeur des apports, à s'assurer que celle-ci n'est pas surévaluée et à vérifier qu'elle correspond au moins à la valeur nominale des actions à émettre par la société bénéficiaire des apports, d'autre part, à apprécier les avantages particuliers, étant rappelé que ces diligences ne peuvent être assimilées ni à un audit d'acquisition ni à une mission de due diligence.

Nous précisons que la vérification de la valorisation de la société bénéficiaire H.T.A. ne fait pas partie de la mission qui nous a été attribué et qui a permis d'établir le rapport d'échange prévu au contrat d'apport.

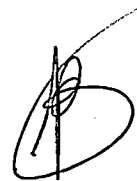
Pour réaliser nos travaux, nous nous sommes basés sur les bilans des 19 filiales de la SOCIETE SAINT CHRISTOPHE et du bilan de la SOCIETE SAINT CHRISTOPHE du 31 décembre 2020, et des mouvements de titres constatés entre la date du 1er janvier 2021 et la date du présent rapport.

Les travaux auxquels nous nous sommes livrés ont porté principalement sur les points suivants :

PARC DE LA BUZINE BAT.B, 67 MONTEE DE SAINT MENET - 13011 MARSEILLE
Tél. 04 91 80 37 37 - E-mail : barralaudit@free.fr

Société d'Expertise Comptable inscrite au tableau de l'ordre des Experts comptables de Marseille
et de Commissaire aux comptes inscrite près la Cour d'Appel d'Aix en Provence

SARL AU CAPITAL DE 600 000 EUROS - SIRET 794 189 753 00013 - APE 6920Z - N° TVA FR 78 794 189 753



- Nous avons recueilli tous les éléments d'information sur les aspects juridiques et financiers pour comprendre l'opération proposée et le contexte dans lequel elle se situe et nous nous sommes entretenus avec les Conseils de la Société et la Direction financière
- Nous avons pris connaissance de la documentation juridique, comptable et financière utile à l'accomplissement de notre mission et nous avons obtenu toutes précisions sur les conditions économiques qui régissent l'opération
- Nous avons pris connaissance en particulier du projet de contrat d'apport d'actions rémunéré en titres
- Nous avons contrôlé la propriété des titres apportés et apprécié l'incidence éventuelle d'éléments susceptibles d'en affecter la propriété (notamment au niveau des 19 filiales dont les comptes ne sont pas certifiés par un Commissaire aux comptes)
- Afin de nous assurer de la fiabilité des états financiers et des informations comptables ayant servi de base à la détermination de la valeur des apports, nous avons obtenu les rapports des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels au 31.12.2020 comportant une certification sans réserve pour la SOCIETE SAINT CHRISTOPHE
- Nous avons vérifié le caractère adéquat des critères et des méthodes d'évaluation présentés et vérifié la correcte mise en œuvre de ces critères et de ces méthodes en Annexe 1 du contrat d'apport
- Nous avons comparé les méthodes de valorisation retenues avec nos propres calculs et méthodes que nous avons considérés comme pertinentes,
- Enfin, nous avons obtenu une lettre d'affirmation de la part du Dirigeant de la SOCIETE SAINT CHRISTOPHE portant notamment sur l'absence d'événements ou de faits intervenus entre la date de la dernière situation comptable et la date d'établissement du présent rapport, susceptible d'affecter de manière significative la valeur des titres apportés.

2.2 Description et choix de l'approche de valorisation

Aux termes du contrat d'apport, Monsieur Philippe LEYDET, associé de la SOCIETE SAINT CHRISTOPHE déclare apporter 1 200 de ses titres détenus sur cette société. Ces 1 200 parts sociales seraient valorisées pour un montant global de : 13 494 648 euros, soit un prix unitaire de 11 245,54 euros.

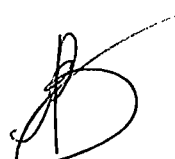
Le montant de l'apport sera donc de 13 494 648 euros, somme inscrite aux capitaux propres de la société H.T.A.

La valeur unitaire de la part sociale arrêtée dans le contrat d'apport est de 11 245,54 euros et correspond à une valeur estimée de l'entreprise et des titres des filiales que détient SOCIETE SAINT CHRISTOPHE dont la liste est la suivante :

PARC DE LA BUZINE BAT.B, 67 MONTEE DE SAINT MENET - 13011 MARSEILLE
Tél. 04 91 80 37 37 - E-mail : barralaudit@free.fr

Société d'Expertise Comptable inscrite au tableau de l'ordre des Experts comptables de Marseille
et de Commissaire aux comptes inscrite près la Cour d'Appel d'Aix en Provence

SARL AU CAPITAL DE 600 000 EUROS - SIRET 794 189 753 00013 - APE 6920Z - N° TVA FR 78 794 189 753



Filiales / Participations à l'actif de SOCIETE SAINT CHRISTOPHE	Quote-Part détenu en %
SCI LE MOULIN	89,00%
SCI RAPE	89,00%
SCI LA CARTONNERIE	99,00%
SCI DU MONT	90,00%
SCI C2 ILLIADE	95,00%
SCI BAYONNES (détention indirecte)	54,00%
SCI BORRILLI	60,00%
SCI CLL2	20,00%
SCI LA LAUVE	40,00%
SCI ACM	99,00%
SAS MARUEGE	20,00%
SCI ARNAVAUX 224	1,00%
SAS RP CANET	20,00%
SCCV RP CANET	99,00%
SCI KAIZEN	1,00%
SCI CARROLENFANT	90,00%
SCCV SCHUMAN (achat en 2020 et vente en 2021)	70,00%
SCI MOUSQUETAIRES	27,50%
SAS TOURING SALON	1,00%

Au cours de notre mission, nous avons analysé la méthode de valorisation des titres qui a été utilisée pour aboutir à la valorisation de chacune des filiales, puis la méthode utilisée pour valoriser la société apportée.

Les filiales détenant principalement des actifs immobiliers, la majorité des biens détenus ont fait l'objet d'une expertise immobilière ayant servi de base au calcul de l'actif net comptable corrigé, permettant ainsi d'obtenir des capitaux propres réévalués tenant compte de la plus-value latente ainsi que de la fiscalité latente correspondante.

Pour les biens immobiliers n'ayant pas fait l'objet d'expertise immobilière, nous avons analysé la cohérence de la valeur vénale retenue d'après le taux de rendement locatif des sociétés constatés au 31 décembre 2020.

Cette estimation est conforme aux usages pratiqués en cas d'apport immobilier.

2.3 Rémunération des apports

Compte tenu d'une valeur retenue de la Société bénéficiaire (H.T.A.) d'un montant de 31 360 496 euros, il est précisé que cet apport consistera en la création de 1 047 titres de H.T.A. d'une valeur nominale de 16 euros, soit une augmentation en capital social de 16 752 euros, et la différence avec le montant global de l'apport en nature, soit 13 477 896 euros, sera

PARC DE LA BUZINE BAT.B, 67 MONTEE DE SAINT MENET - 13011 MARSEILLE
Tél. 04 91 80 37 37 - E-mail : barralaudit@free.fr

Société d'Expertise Comptable inscrite au tableau de l'ordre des Experts comptables de Marseille
et de Commissaire aux comptes inscrite près la Cour d'Appel d'Aix en Provence

SARL AU CAPITAL DE 600 000 EUROS - SIRET 794 189 753 00013 - APE 6920Z - N° TVA FR 78 794 189 753



inscrite en prime d'apport au passif de H.T.A., les associés anciens et nouveaux disposeront ainsi des mêmes droits sur cette somme, qui pourra recevoir toute affectation des assemblées générales.

En rémunération de cet apport en nature, il sera donc procédé à la création de 1 047 actions nouvelles dans la société H.T.A, chiffre obtenu en appliquant au nombre d'actions apportées de la SOCIETE SAINT CHRISTOPHE soit 1 200, le rapport d'échange de 0,8725 actions nouvelles pour 1 action apportée.

Il sera donc attribué à Monsieur Philippe LEYDET, apporteur en nature de 1 200 titres de SOCIETE SAINT CHRISTOPHE (soit 3 000 x 40%), évalués à un montant global de 13 494 648 euros, MILLE QUARANTE SEPT (1 047) actions nouvelles de la société bénéficiaire des apports soit H.T.A. d'un montant unitaire de SEIZE euros (16 €) soit un apport en capital de 16 752 euros, et il sera créé une prime d'apport de 13 477 896 euros.

2.4 Aspects juridiques & fiscaux

Monsieur Philippe LEYDET, associé de la Société SOCIETE SAINT CHRISTOPHE, qui apporte 1 200 de ses titres à la société H.T.A, va recevoir, en échange de ces titres de SOCIETE SAINT CHRISTOPHE, 1 047 actions de la société H.T.A.

D'un point de vue fiscal, il est précisé :

- Concernant les droits d'enregistrement :

L'apporteur déclare que la Société dont les Parts Sociales font l'objet du présent apport est une société de droit français soumise à l'impôt sur les sociétés.

Le présent apport est un apport pur et simple de titres de société, exonéré de droits d'enregistrement en application des dispositions des articles 809, I-3 et 810, I et III du CGI, l'Apporteur prenant l'engagement de conserver les actions reçues en contrepartie de l'apport pendant un délai de trois ans.

- Concernant le régime des plus-values

La plus-value résultant d'un apport de titres réalisé à une société contrôlée par l'apporteur, relève du régime de report d'imposition prévu par les dispositions de l'article 150-0 B ter du Code Général des Impôts.

PARC DE LA BUZINE BAT.B, 67 MONTEE DE SAINT MENET - 13011 MARSEILLE
Tél. 04 91 80 37 37 - E-mail : barralaudit@free.fr

Société d'Expertise Comptable inscrite au tableau de l'ordre des Experts comptables de Marseille
et de Commissaire aux comptes inscrite près la Cour d'Appel d'Aix en Provence

SARL AU CAPITAL DE 600 000 EUROS - SIRET 794 189 753 00013 - APE 6920Z - N° TVA FR 78 794 189 753



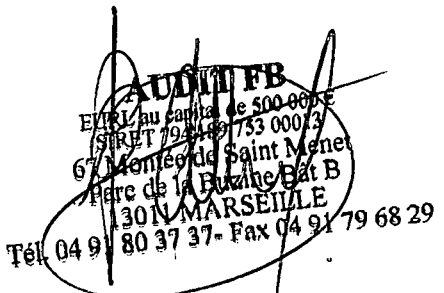
③ CONCLUSION

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la valeur des apports en nature s'élevant à 13 494 648 euros pour l'apport de 40 % des titres de la SOCIETE SAINT CHRISTOPHE, n'est pas surévaluée et, en conséquence, que la valeur des titres apportés est au moins égale au montant de l'augmentation des capitaux propres de la Société H.T.A., bénéficiaire des apports, après réalisation de l'augmentation de son capital social et création de la prime d'apport.

Par ailleurs, il ne nous a pas été stipulé d'avantages particuliers et nous n'en avons pas relevé au cours de notre mission.

Fait à Marseille,

Le 10 décembre 2021

Cabinet titulaire du mandat	Signature
AUDIT FB Représentée par Mme Fabienne BARRAL	 AUDIT FB ENTEL au capital de 500 000 € SIRET 794 189 753 00013 67 Montée de Saint Menet Parc de la Buzine Bât B 13011 MARSEILLE Tél. 04 91 80 37 37 - Fax 04 91 79 68 29

PARC DE LA BUZINE BAT.B, 67 MONTEE DE SAINT MENET - 13011 MARSEILLE
Tél. 04 91 80 37 37 - E-mail : barralaudit@free.fr

Société d'Expertise Comptable inscrite au tableau de l'ordre des Experts comptables de Marseille
et de Commissaire aux comptes inscrite près la Cour d'Appel d'Aix en Provence

SARL AU CAPITAL DE 600 000 EUROS - SIRET 794 189 753 00013 - APE 6920Z - N° TVA FR 78 794 189 753